

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 12 octobre 2026

Date convocation : 06 octobre 2026	Le douze octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14	Étaient présents : Guy CONNAN, Marie Christine BINOT; Yannick CARMIGNAC; Katia RABE ; Philippe DURANTI ; Marion LE FLEM, Jacques LE HONSEC, Pierre LE BARS, Viviane LE GOFF, Sébastien LE MINOUX ; Anthony ROBINARD et Brigitte LE BAIL. Excusés : Anne LAZAREVITCH qui donne procuration à Jacques LE HONSEC ; Mauro Giuseppe LECCACORVI qui donne procuration à Pierre LE BARS. Absent : Murielle TATARA-VIVILLE Secrétaire de séance : Pierre LE BARS

2026_10_12_09 OBJET : ANIMATIONS MÉDIATHÈQUE

Monsieur le maire informe l'assemblée des nouvelles animations de la médiathèque. Une exposition est prêtée par la BCA, bibliothèque des Cotes d'Armor. Cette conférence, organisée par Eléna Cheins Lombart, sera facturée 790.00 € HT, composée en trois animations : le 10 octobre, le seconde en décembre et la dernière en avril 2027. M. le maire précise également que dans le cadre du déploiement des animations culturelles au sein de la médiathèque, une adhésion à Culture Zatous pour un montant de 120 euros sera signée. De plus, Une animation « cinéma », le mois du doc, est prévu courant novembre : 1 film gratuit, dans le cadre du dispositif national, 2 autres films, avec des droits de projection payants. A ce jour, aucun devis réception, mais nous avons connaissance du montant, qui est de 210 euros. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition tarifaire de la conférence sur le thème des oiseaux à la médiathèque, pour un montant de 790.00 euros.
- **VALIDE** l'adhésion à Culture Zatous, pour un montant de 120 euros
- **VALIDE** le projet « cinéma » avec les diffusions de 3 films, dans le dispositif du mois du DOC, pour un montant de 210 euros.
- **AUTORISE** M. le maire à signer le devis et tout autre document relatif à ces animations
- **INFORME** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN



Le secrétaire de séance
M. Pierre LE BARS